



UNION LOCALE CGT Paris 14ème

35, rue de l'Aude - 75014 Paris
Tél. : 01 43354933 - Fax : 0143350036
Internet : ulcgt14@yahoo.fr



Halte à la criminalisation de l'activité et de l'action syndicale

La direction de la clinique VILLA MONTSOURIS s'acharne depuis des années contre l'Union locale des syndicats CGT du 14^e et ses représentants pour casser toute résistance à sa stratégie d'entreprise.

Fin 2001, une action soutenue par une pétition est engagée pour le rétablissement du 13^{ème} mois supprimé en 1994.

A l'appel de la section syndicale CGT et de l'union locale CGT du 14^{ème} la moitié des 55 salariés débrayera fin novembre 2001.

Dans le même temps, la clinique VILLA MONTSOURIS est reprise par la société CLINEA, filiale du groupe ORPEA, qui rachète des établissements dans la France entière et introduit son capital en bourse pour faire plus de profits.

ORPEA et sa filiale CLINEA n'acceptent pas la présence de l'union locale CGT en son sein. La nouvelle direction met en cause le droit de grève en faisant pression sur le personnel lors du débrayage de fin 2001.

Six semaines plus tard elle licenciera 3 salariées qui ont participé à cette action. Elle sera condamnée aux Prud'hommes et en Cour d'appel en à les réintégrer et à les indemniser. Son pourvoi en cassation sera rejeté.

Elle achète alors une partie des déléguées avec des augmentations de salaires et des avantages personnels, poursuit le nouveau délégué syndical au pénal pour diffamation et ensuite le licencie.

CLINEA fait régner un climat de peur et fait exploser la section syndicale dont une partie se présente aux élections sur une liste indépendante qui deviendra ensuite l'association « arc en ciel » !

Fin 2003, après manipulation de 3 salariées, elle engage une procédure en correctionnel pour faux et usage de faux et escroquerie au jugement contre le responsable du secteur Droits et Libertés de l'Union locale CGT du 14^{ème}, Claude LEVY, au motif de.....3 cartes syndicales qui auraient été antidadées de 2 mois !



UNION LOCALE CGT Paris 14ème

35, rue de l'Aude - 75014 Paris
Tél. : 01 43354933 - Fax : 0143350036
Internet : ulcgt14@yahoo.fr



En 2005, notre camarade est convoqué chez le juge d'instruction qui fin 2008 après une enquête minutieuse et plusieurs confrontations prononce un non lieu compte tenu de l'absence de faits objectifs et de déclarations cohérentes.

Après 4 années d'instruction, sur appel de CLINEA, la première chambre de l'instruction, par arrêt du 26 mars 2009, infirme la décision du juge d'instruction, et renvoie Claude LEVY avec les trois salariées manipulées par CLINEA devant le Tribunal correctionnel.

La liste des atteintes aux libertés syndicales est longue dans les établissements du groupe CLINEA-ORPEA

- À Royan, le groupe ORPEA licencie un salarié mandaté par la CGT pour les 35h, il est condamné par la Cour de cassation ;
- À Moulins, 5 salariées d'une maison de retraite seront licenciées. Une d'entre elle fera une tentative de suicide suite au harcèlement continu qu'elle subit;
- A La Rochelle 3 salariées retrouveront leur dignité en faisant condamner ORPEA pour licenciement abusifs et discrimination syndicale, décisions confirmées par la Cour de cassation.
- Sur Paris, Meyzieu, Grasse des infirmier(es) de CLINEA sont licencié(es) abusivement. Trois d'entre elles gagneront leur procès, et feront reconnaître pour certaines la discrimination syndicale ...

ORPEA dépose partout en France des plaintes au pénal contre des militants CGT ou simplement des salariés qui se regroupent pour créer une section syndicale CGT en vue des élections professionnelles.

Ainsi, loin des incantations du MEDEF devant les médias sur le dialogue social, c'est à la délinquance patronale à laquelle sont confrontés nos camarades qui résistent, celle qui conduit à criminaliser l'activité revendicative et les organisations syndicales qui luttent.

C'est pourquoi pour la défense des libertés syndicales et en solidarité avec Claude LEVY, l'Union locale CGT du 14^{ème} appelle à un rassemblement le :

Vendredi 6 novembre 2009 à 12h
à la sortie du Métro cité

Ceux qui le peuvent iront ensuite soutenir pacifiquement Claude à l'audience de la 13^{ème} chambre correctionnelle du TGI qui commencera à 13h30.